

## Règles du prêt d'équipements audiovisuels

Le CRIUGM possède un appareil photo/vidéo, un objectif, un flash, un micro, un trépied, une carte SD et un lecteur de carte SD. Le centre possède également une caméra de vidéoconférence (« Hiboux ») pour réaliser des réunions à la fois en ligne et en présentiel.

Ce matériel peut être emprunté par des membres des équipes de recherche sous certaines conditions énumérées ci-après. La direction se réserve le droit d'accepter ou non la demande de prêt.

L'emprunt du matériel doit se faire dans le cadre d'activités institutionnelles ou de recherche.

**La durée d'emprunt maximale est fixée à deux jours.** Selon les conditions rencontrées et les demandes, la direction se réserve le droit de réduire la durée de l'emprunt.

Les utilisateurs·trices s'engagent à rembourser à neuf le matériel s'il est perdu ou volé, ou à payer les frais de réparations si le matériel se retrouve endommagé.

Je soussigné·e.....confirme avoir pris connaissance des règles concernant le prêt du matériel audiovisuel du CRIUGM et m'engage à les respecter.

Demande pour ?	À cocher
Camera de vidéoconférence	
Appareil photo/vidéo & accessoires	
Objectif	
Flash	
Carte SD	
Micro & accessoires	
Lecteur de carte SD	
Trépied	

Date :

Signature :